



Paris le, 25 mai 2012

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales et de la
Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Madame la Ministre,

Au travers d'un courrier que nous vous avons envoyé au cours de la campagne électorale qui vient de se terminer, nous vous avons rappelé la situation de notre profession. Situation, Madame la Ministre, que vous êtes loin d'ignorer au vu de vos différentes interventions au cours du conflit de l'année 2010.

En tant que Députée, vous n'aviez pas hésité à prendre parti pour un dialogue social que le gouvernement en la personne de Mme Bachelot nous refusait injustement.

Vous aviez présenté un amendement visant l'article 30 de la loi du dialogue social dans la fonction publique, véritable cheval de Troie, modifiant les conditions de départ à la retraite des personnels infirmiers hospitaliers contre un marchandage sur le passage dans une nouvelle catégorie dite « sédentaire ».

Cette loi adoptée, deux années ont passé et nous sommes actuellement en plein droit d'option qui oblige, avant le 1^{er} juillet, les infirmiers spécialisés à renoncer à la reconnaissance de la pénibilité du travail contre une maigre revalorisation.

Les Infirmiers Anesthésistes ont été les seuls à l'époque à continuer le combat comme vous les y encouragez à le faire lors d'une rencontre à l'assemblée Nationale au mois de juin 2010.

Nous nous rappelons encore votre présence le 30 mars 2010 derrière cette même Assemblée, Place Edouard Herriot, lorsque vous preniez alors la parole devant tous les Infirmiers Anesthésistes en grève manifestant ce jour là à Paris.

Une prise de parole qui nous redonnait du baume au cœur pour dénoncer l'injustice dont nous étions victimes.

Plus tard cette année là, le 9 Juin 2010, au travers d'un communiqué pour le Parti Socialiste, vous dénonciez le traitement qui nous était infligé lors de nos manifestations et nous vous en remercions encore ;

« Le Parti socialiste condamne avec la plus grande vigueur la répression contre les infirmiers anesthésistes qui manifestaient hier. Cette réaction constitue une provocation inacceptable à l'égard de ces professionnels de santé.

Les infirmiers anesthésistes (IADE) demandent la reconnaissance de la spécificité de leurs métiers et de la durée des études nécessaires (master) à son exercice.

Le Parti socialiste demande que le dialogue et la concertation s'engagent, et dénonce le choix d'une politique de la force. »

Compte tenu de vos prises de position, nous attendons beaucoup de votre part afin de corriger certaines inégalités et réviser la situation de notre profession pour coller au plus près à la réalité.

Vous avez le pouvoir de revenir sur cette situation inique des infirmiers appartenant à des corps différents alors qu'ils exercent le même métier.

La pénibilité a été complètement ignorée par la loi « Bachelot » avec notamment l'abrogation de la bonification des un an tous les dix ans travaillés.

Les départs à la retraite ont été différés de 5 ans voire 7 ans pour les nouvelles générations.

Nous sommes ceux qui devons faire le plus de sacrifices suite à la réforme des retraites imposée par le gouvernement précédent.

Nous demandons la révision de la notion de pénibilité du métier d'infirmier quelque soit le secteur d'activité.

Pour les Infirmiers Anesthésistes de la Fonction Publique Hospitalière, une prime de 120 euros brut a été octroyée par Mme Bachelot, suite aux manifestations d'octobre 2010 et leurs violences policières inacceptables, afin d'acheter la paix sociale.

Nous demandons un reclassement de notre spécialité dans une grille indiciaire correspondant réellement à un niveau bac + 5 dans la Fonction Publique Hospitalière.

Par ailleurs, en ce qui concerne le secteur privé non lucratif, nous rappelons que les infirmiers anesthésistes, comme ceux de la F.P.H., participent activement à un service public hospitalier et assurent quotidiennement la qualité et la sécurité des soins dans notre pays.

Or le constat est qu'ils ont été les grands oubliés de la réforme du précédent gouvernement.

Nous demandons, pour que ces postes restent attractifs et supportent la concurrence, une révision de leur statut et la réévaluation de leur rémunération.

Nous sommes la seule spécialité à bénéficier d'une exclusivité d'exercice reconnue.

Or cette exclusivité est actuellement menacée dans le cadre des coopérations entre professionnels sous couvert d'éventuels protocoles validés par les A.R.S. voire la H.A.S..

La qualité et la sécurité anesthésique dans notre pays sont directement remises en cause. Nous voulons que l'exclusivité d'exercice de l'anesthésie soit protégée.

Nous vous demandons de revenir sur l'article 51 de la loi H.P.S.T..

Nous souhaitons un signe fort de votre part pour notre profession et plus généralement pour les professionnels de santé.

Nous demandons à vous rencontrer afin de préciser ensemble la situation des infirmiers anesthésistes et définir ce qu'il convient de modifier pour réparer les injustices.

Certains de l'attention que vous porterez à cette lettre, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Jean-Marc SERRAT
Président